



Comment puis-je suivre une succession me concernant ?

Par **jpier**, le **04/06/2014** à **16:14**

bonjour,
ma mère vient de décéder il y a quelques jours, elle est seule propriétaire d'une maison avec du terrain(mon père étant décédé lui aussi)et à ma connaissance il n'y a pas de testament. Il se trouve qu'avec mes frères il n'y a aucune entente et pas de relations (je suis éloigné géographiquement), ma question est : comment vais-je être informé de la suite si la maison était en vente par exemple ? merci

Par **Visiteur**, le **04/06/2014** à **16:32**

Bjr,
le notaire le fera... C'est un de ses rôles.

Par **domat**, le **04/06/2014** à **16:48**

bjr,
comme enfant, vous êtes héritier réservataire de votre mère décédée donc vous serez forcément contacté par le notaire en charge de la succession.
la maison ne pourra pas être vendue (ni même mise en vente)sans l'accord de tous ses propriétaires en indivision.
cdt